

Communiqué de presse : lundi 02 août 2021

CONTACT: Dr. Deborah S. Rogers, Présidente, Initiative for Equality (EN)

Email: deborah.rogers@initiativeforequality.org

Adèle Bisharhwa, Avocat des prévenus (FR)

Email: adelebisharhwa@gmail.com

Détenus libérés dans une affaire historique sur la conservation et les droits fonciers autochtones en République démocratique du Congo

Dans une affaire historique qui a opposé une aire protégée naturelle financé par des agences occidentales aux droits des peuples autochtones qui ont été expulsés pour faire place au parc, un tribunal militaire de garnison à Bukavu, en RDC, le vendredi 30 juillet a statué en faveur des huit Batwa de la communauté des peuples autochtones, annulant leurs longues peines et leurs amendes importantes.

Selon l'avocate des prévenus, Maître Adèle Bisharhwa, les accusés sont tous des membres de la communauté autochtone Batwa qui avaient été expulsés de leurs terres en 1975 lorsque les limites du parc national de Kahuzi Biega ont été étendues. « Depuis lors, ces peuples autochtones ont traversé une situation de misère indicible et indescriptible en raison de leur extraction de leur habitat naturel et n'ont jamais pu s'adapter à la vie en dehors du parc. Ils sont complètement démunis, sans moyens de production et n'ont pas de terres à cultiver pour leur survie. Leur retour dans le parc en 2018 était justifié par une quête de moyens subsistance. Leurs efforts n'avaient pas pour but de saper la sécurité des biens et des personnes ou d'exploiter le parc, mais plutôt de trouver des solutions pour leur survie », a conclu Me Bisharhwa.

La communauté autochtone Batwa a été expulsée en 1975 lorsque le parc national de Kahuzi-Biega dans l'est de la RD Congo a été étendu pour protéger les gorilles des plaines, les éléphants et d'autres espèces de forêts tropicales. Anciennement chasseurs-cueilleurs connus sous le nom de Pygmées et les premiers habitants humains connus de la région, le peuple Batwa avait protégé cette faune et ces habitats pendant des millénaires. Mais aucune étude d'impact environnemental ou social n'a été réalisée avant la création de la nouvelle «aire protégée», et il n'y a pas eu non plus de consultation avec les communautés locales

dans le processus.ⁱ Depuis 1975, les terres ont connu de multiples conflits armés et ont été désignées comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.ⁱⁱ Les Batwa vivent dans une pauvreté abjecte depuis 45 ans, sans indemnisation, accès à des terres de remplacement ou compensation économique.

« Mon père m'a parlé de tous les camps dans lesquels ils vivaient avant d'être expulsés du parc », raconte Julien Basimika Enamiruwa, un homme Batwa qui travaille désormais à la promotion des droits et au développement des Peuple Autochtones. « Il a souvent regretté de ne pas pouvoir aller dans les collines qui leur appartenaient mais qui se trouvent maintenant dans le parc national de Kahuzi-Biega. C'étaient les sites sacrés du clan Bakanga, où mon père, son père, son grand-père et son arrière-grand-père adoraient. » Basimika avait 10 ans au moment de l'expulsion.

Après qu'un processus de négociation de plusieurs années entre les Batwa et l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) n'a abouti à aucun résultat bénéfique, en 2018, certaines familles autochtones ont décidé de retourner sur leurs anciennes terres, maintenant à l'intérieur de la limite du parc. Fin janvier 2020, huit membres de la famille élargie du chef Jean-Marie Kasula ont été arrêtés puis inculpés d'association criminelle, de possession d'une arme de guerre et de destruction méchante de la nature. Après un procès-spectacle d'une journée devant un tribunal militaire de garnison, sans possibilité de se défendre, les huit ont été condamnés.^{iii,iv} Six hommes ont été condamnés à 15 ans chacun, et deux femmes à un an chacune, et au paiement de 5000\$ US chacun pour les huit.

Les condamnations ont été immédiatement appelées par les avocats du Réseau Congolais des Forestiers (RCF-RDC), qui a une longue histoire de défense des droits autochtones et de promotion de la foresterie communautaire autochtone. Le procès a recueilli un soutien national et international, avec plus de 100 organisations à travers la RDC et dans le monde entier aidant à promouvoir et à financer l'effort.^v L'appel devait initialement être entendu en mai 2020, mais des retards répétés de la part de la Cour et des procureurs ont reporté les audiences jusqu'en avril 2021. Pendant ce temps, la surpopulation, les conditions insalubres et le manque de nourriture dans la prison ont conduit plusieurs des hommes condamnés à tomber gravement malades. Quatre ont été libérés dans l'attente de l'appel (deux femmes et deux hommes, dont le chef Kasula lui-même), mais Kasula a été de nouveau arrêté après

son retour dans le parc. Chekanabo Kayeye, l'autre homme qui a été libéré, est décédé fin avril de suite de la maladie qu'il avait contractée alors qu'il était en prison.

Dans une interview non publiée réalisée en décembre 2020, le chef Kasula a expliqué pourquoi il est retourné sur les terres du parc: « Je pense à ma communauté ; je louche aussi le PNKB, je pleure les terres. Il fallait que le gouvernement accepte de revoir les limites et laisser les peuples autochtones vivre aussi. »

L'appel judiciaire était fondé sur les motifs suivants:

- que les accusés n'étaient pas une « association criminelle » formée pour piller le parc national, mais plutôt une famille retournant sur ses terres traditionnelles
- que l'« arme de guerre » (une arme à feu du type AK47 utilisé par les écogardes et l'armée) avait été retrouvée sur le sol par la famille de Kasula, qui ne savait pas comment l'utiliser et prévoyait un voyage pour la remettre aux autorités le lendemain
- que les défenseurs ne se livraient pas à une destruction méchante de la nature, mais étaient retournés dans le parc pour se livrer à des pratiques de subsistance en dernier recours pour rester en vie, en l'absence de toute autre option ; le parc étant leur mère nourricière
- que le processus de l'audience initiale et des condamnations a enfreint la plupart des règles de procédure conçues pour garantir des procès équitables et impartiaux

La décision de vendredi du tribunal militaire de garnison de Bukavu a rejeté l'accusation d'« association de malfaiteurs », réduit les peines de 15 ans à 15 mois (déjà purgées) et réduit les amendes de 5 000 \$ à 500 \$. Les prisonniers doivent être libérés lundi.

Ce cas est significatif dans le contexte d'un mouvement mondial croissant pour mettre fin à la soi-disant « conservation coercitive » fondée sur l'expulsion des peuples autochtones et des communautés locales.^{vi} Des études récentes ont montré que le respect du droit des peuples autochtones à rester sur leurs terres riches en biodiversité protège non seulement les droits de l'homme, mais est également plus efficace pour prévenir le braconnage et la déforestation.^{vii}

La conservation financée par des donateurs occidentaux fait appel au tourisme et utilise des patrouilles armées pour intercepter les braconniers et autres extractions illégales de ressources.^{viii} Cependant, elle n'est pas rentable et peut conduire à une déforestation illégale et à d'autres pratiques de corruption où les terres riches en ressources ont été débarrassées de leurs communautés d'origine. En fait, certaines parties du parc national de Kahuzi Biega lui-même ont été en proie à un développement minier non réglementé par d'autres communautés envahissantes, malgré le fait que les gestionnaires du parc expulsent, emprisonnent ou même tuent vicieusement les autochtones Batwa qui tentent de rentrer chez eux.^{ix}

Selon le Dr Deborah Rogers, écologiste et présidente d'Initiative for Equality, l'une des organisations internationales soutenant l'appel, « La raison pour laquelle ces terres étaient considérées comme si précieuses en termes de forêt tropicale et de biodiversité était que les Peuples Autochtones qui y vivaient pendant des milliers d'années avait assuré leur protection. »

« Cette expulsion brutale de cette communauté, sans fournir aucune compensation ou moyen de subsistance alternatif, n'est pas seulement une violation flagrante de leurs droits humains. C'est également un pas important dans la mauvaise direction pour la conservation, éliminant la protection que les Peuples Autochtones assuraient pour la flore et la faune rares appréciées par les visiteurs, les scientifiques, les donateurs et l'UNESCO », a poursuivi Dr Rogers.

Dans une interview suite à l'annonce de la décision du tribunal, Elikia Amani, directeur du Réseau Congolais des Forestiers, l'organisation basée à Bukavu qui a déposé l'appel en justice, a déclaré que bien que les détenus soient libérés : « même la lutte continue, on est en train de les accompagner aussi pour arriver à recouvrer une partie ou bien la totalité de leurs terres ancestrales. »^x

#####

ⁱ Barume, Albert Kwokwo. 2003. En Voie de Disparition ? Les droits des autochtones en Afrique : le cas des Twa du Parc national de Kahuzi-Biega, en République Démocratique du Congo. Forest Peoples Programme, UK. 140 pp.

ⁱⁱ <https://whc.unesco.org/en/list/137/>

- iii <https://taz.de/Naturschutz-contre-Menschenrechte/!5666561/>
- iv <https://www.initiativeforequality.org/indigenous-batwa-sentenced-prison-reoccupying-traditional-lands/>
- v <https://www.initiativeforequality.org/declaration-solidarity-indigenous-batwa-defendants/>
- vi <https://www.mdpi.com/2073-445X/9/3/65>
- vii <https://initiativeforequality.org/wp-content/uploads/Evidence-on-Indigenous-Protection-of-Lands-Jan-2021.pdf>
- viii <https://www.initiativeforequality.org/protected-areas-drc-broken-system-les-aires-protegees-en-rdc-un-systeme-casse/>
- ix <https://initiativeforequality.org/wp-content/uploads/Conflit-entre-Tembo-et-Hutu-dans-le-territoire-de-Kalehe-avril-2021-FR.pdf>, p 6-7
- x <https://www.youtube.com/watch?v=g4VAZSRxo9M>